

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR EN VUE DU RENOUVELLEMENT D'UN AGREMENT D'UNE AUTO-ÉCOLE ASSOCIATIVE

Pour les moyens de l'établissement :

- Le formulaire complété ;
- L'attestation de conformité des locaux ;
- La justification de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement ainsi que, pour chacun d'eux, l'attestation d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers dans les conditions prévues par l'article L 211.1 du code des assurances ;
- La liste de tous les enseignants attachés à l'établissement ainsi que leur lieu de domicile et pour chacun d'entre eux la photocopie de l'autorisation d'enseigner ou le cas échéant de leur autorisation temporaire et restrictive d'exercer, en cours de validité.

Pour dispenser les enseignements à la conduite d'une catégorie de véhicule non mentionnée sur l'autorisation d'enseigner du demandeur, celui-ci doit produire la photocopie de l'autorisation d'enseigner portant la qualification requise d'un enseignant attaché à l'établissement.